

8 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET PRINCIPAL 2022

Le budget prévisionnel 2022 est construit dans un contexte d'incertitudes liées à la crise internationale et à ses répercussions sur l'économie notamment sur le plan de l'inflation, ce qui va contribuer à renforcer ses fragilités structurelles.

La crise sanitaire et la crise politique internationale ont pesé sur la construction du budget puisqu'un certain nombre de postes de dépenses sont en augmentation et notamment les charges à caractère général qui subissent de plein fouet les effets de l'inflation. Les augmentations des prix de l'énergie, du carburant mais également des dépenses alimentaires grèvent les dépenses de fonctionnement. En parallèle, l'État poursuit son désengagement avec un montant prévisionnel de DGF réduit à une portion congrue (285 000 €). Pourtant, il est fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale avec des bases prévisionnelles d'imposition qui restent dynamiques. Au regard du contexte inflationniste, une réflexion devra être engagée sur la tarifications des services publics locaux et notamment ceux rendus par la ville d'Orthez au profit des non-habitants.

Toutefois, le budget accompagne le retour à une activité normale des services et réintègre des dépenses d'animations et d'évènementiel, dont les fêtes d'Orthez, ainsi que de nombreuses interventions d'entretien et de maintenance du patrimoine communal.

L'extinction de la dette, et notamment des emprunts contractés auprès de Dexia, vont permettre d'augmenter le niveau des dépenses d'équipement de la commune (1 435 000 €) avec notamment la réalisation de la première tranche des travaux du théâtre pour 650 000 €, des travaux dans les écoles (164 000 €), une première inscription budgétaire pour les travaux du kayak (50 000 €) et un certain nombre d'interventions sur le patrimoine communal, achats de logiciels et études sur le patrimoine (église et Maison Jeanne d'Albret).

Il convient de rester prudent dans les inscriptions budgétaires, d'une part parce que le contexte international ne permet pas d'anticiper l'évolution des prix en 2022, d'autre part, parce que les finances d'Orthez restent fragiles.

Ainsi, le budget prévisionnel de l'exercice 2022 intègre les résultats de l'exercice 2021 tels qu'ils ont été présentés dans le compte administratif et le compte de gestion.

En incorporant les reports, l'année 2021 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 328 696,12 € et par un résultat d'investissement déficitaire de 1 414 829,19 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2021 est donc déficitaire d'un montant de 86 133,27 €.

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 1 136 588,95 €		- 278 240,44 €	- 1 414 829,19 €
Fonctionnement	778 334,73 €	778 334,73 €	1 328 696,12 €	1 328 696,12 €
Total	- 358 254,22 €	778 334,73 €	1 050 455,68 €	- 86 133,27 €

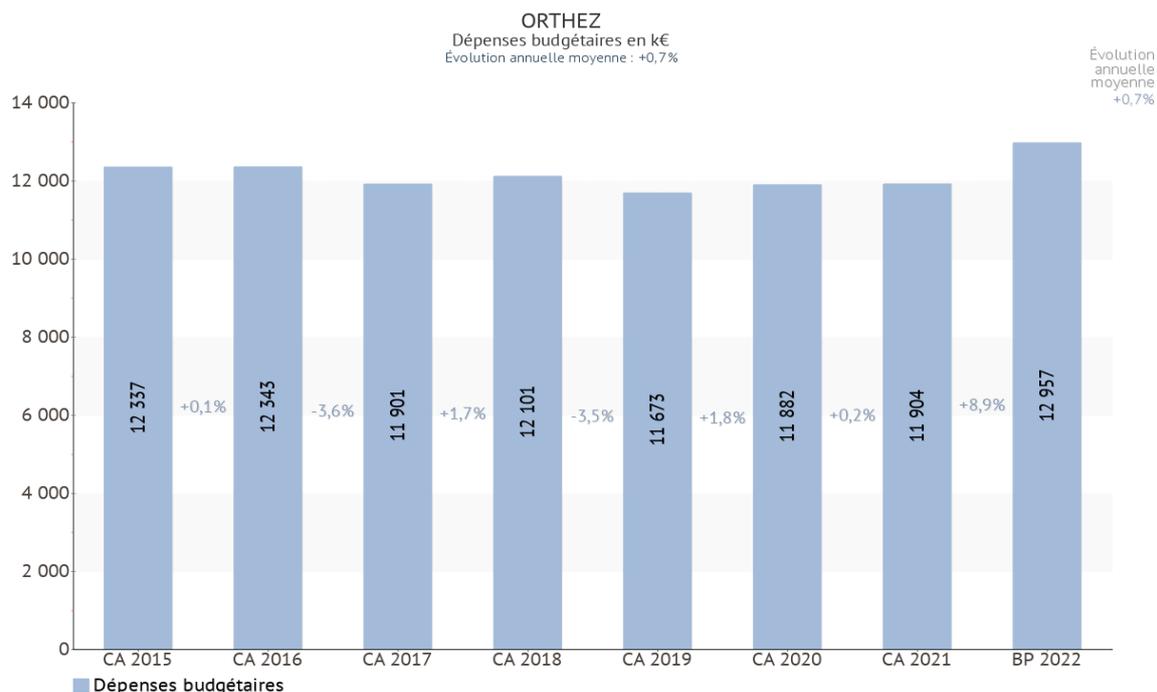
Après affectation des résultats de 2021, le budget principal primitif 2022 est présenté ci dessous :

Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne

La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement prévues s'élèvent pour 2022 à 12 957 293 €.



a. Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2 570 198 €

Ce chapitre regroupe les achats stockés et non stockés (EDF/GDF, eau, fournitures et petits équipements...), les charges externes (loyers, assurance, entretien bâtiments et du matériel, maintenance etc...), les services extérieurs (spectacles, prestataires divers etc...) et le versement d'impôts et taxes (SACEM, SPRE, impôts fonciers).

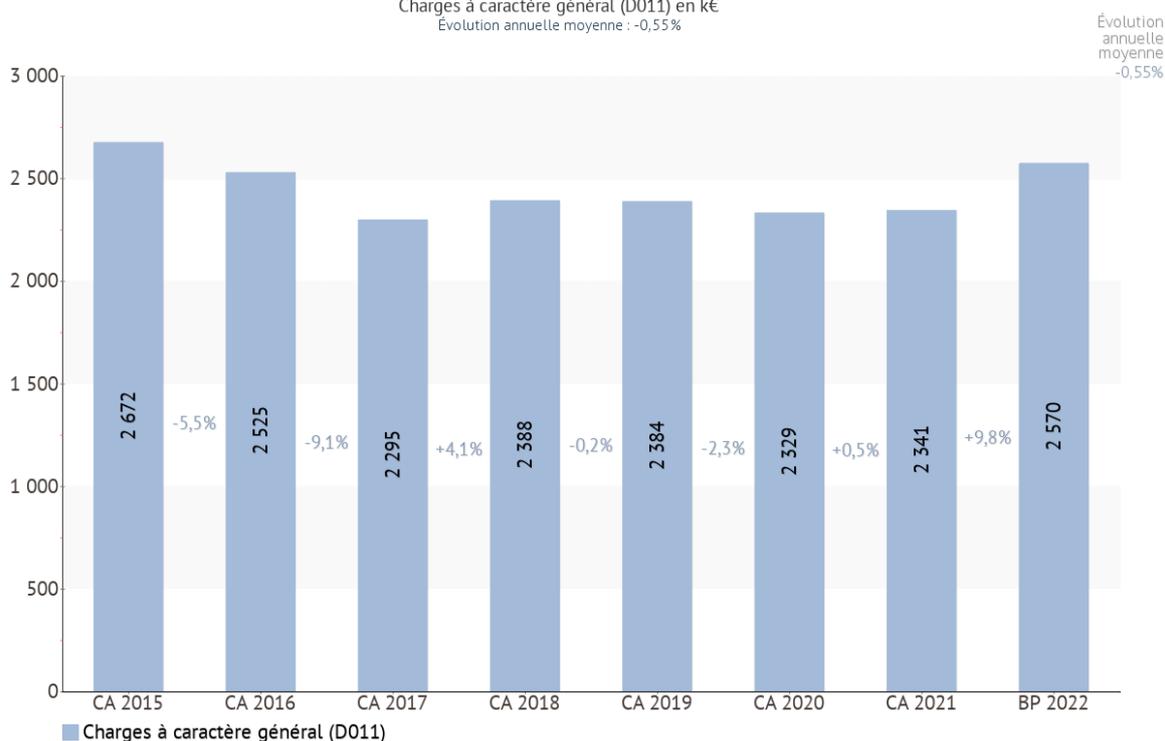
Il s'agit de dépenses, pour la plupart récurrentes, nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Après une baisse des achats et des prestations liée à la crise sanitaire en 2020 et une certaine stabilité en 2021, le budget 2022 est construit sur l'hypothèse d'une hausse généralisée des prix des services, des prestations extérieures et des approvisionnements (+ 9,8 %). Il est à noter une augmentation des prix des assurances suite à la mise en concurrence réalisée en 2021.

Par ailleurs, ont été prises en compte des demandes courantes essentielles de l'ensemble des services de la commune, des dépenses non réalisées ou reportées (interventions bâtiments, salles polyvalentes, stades et terrains).

Enfin, la reprise des activités culturelles et sociales et la reprise des animations génèrent une augmentation des charges à caractère général.

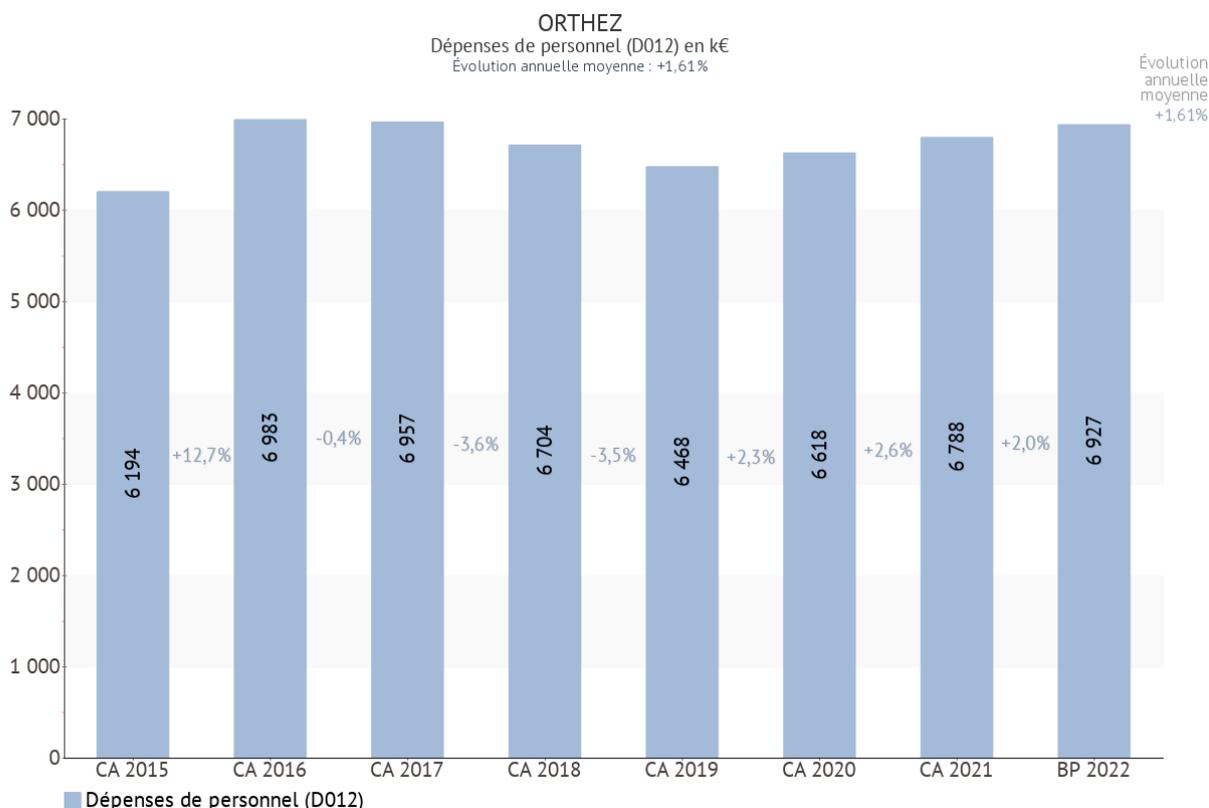
ORTHEZ
Charges à caractère général (D011) en k€
Évolution annuelle moyenne : -0,55%



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Fournitures non stockables (D6061)	480 490,00 €	543 106,00 €	453 944,00 €	442 997,00 €	434 727,00 €	474 350,00 €
Fournitures non stockées (D6062)	43 380,00 €	38 404,00 €	43 036,00 €	35 380,00 €	31 675,00 €	37 150,00 €
Fournitures (D6063)	232 872,00 €	204 006,00 €	192 217,00 €	256 253,00 €	252 269,00 €	242 450,00 €
Redevances de crédit-bail (D612)	492 349,00 €	492 289,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 349,00 €	492 500,00 €
Locations (D613)	63 614,00 €	80 464,00 €	89 603,00 €	80 052,00 €	80 881,00 €	101 900,00 €
Entretien et réparations (D615)	372 337,00 €	389 349,00 €	360 755,00 €	369 009,00 €	371 173,00 €	418 900,00 €
Assurances (D616)	61 798,00 €	61 870,00 €	63 711,00 €	63 665,00 €	79 858,00 €	102 900,00 €
Divers (D618)	25 095,00 €	20 249,00 €	45 286,00 €	18 772,00 €	20 556,00 €	30 750,00 €
Publicité, relations publiques (D623)	149 385,00 €	130 089,00 €	128 115,00 €	97 156,00 €	116 275,00 €	155 200,00 €
Autres impôts (D635)	106 207,00 €	107 493,00 €	111 588,00 €	110 609,00 €	105 443,00 €	106 000,00 €
...Autres D011	267 168,00 €	321 017,00 €	403 557,00 €	362 392,00 €	355 455,00 €	408 098,00 €
	2 294 695,00 €	2 388 336,00 €	2 384 161,00 €	2 328 634,00 €	2 340 661,00 €	2 570 198,00 €

b. Les charges de personnel (chapitre 012) : 6 926 820 €

Les charges de personnel représentent près de 53,46 % des dépenses globales de fonctionnement (moyenne 2020 de la strate 58,78 %).



La prévision est en hausse modérée après plusieurs années d'économie mais des recrutements à venir, indispensables au bon fonctionnement des services (dont le service marchés publics, direction de l'Ecole de Musique...) vont à terme impacter la masse salariale.

L'impact de l'augmentation du point d'indice sur ce budget sera évalué en fin d'exercice.

La commune poursuit sa politique de maîtrise de la masse salariale avec le non remplacement de divers agents qui ont quitté la collectivité (services entretien, régie centrale ODP, archives), de l'externalisation de certaines dépenses (frais de nettoyage de locaux) et de la mutualisation d'agents dans les services (accueil).

Il est en effet retenu, au cas par cas, l'option de ne pas remplacer les départs d'agents de certains services et/ou de privilégier la mobilité interne.

Le pilotage de la masse salariale doit être poursuivi pour être au plus près des besoins car elle représente un pourcentage important des dépenses de fonctionnement cela sans pour autant altérer la qualité des services rendus à la population.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	54,41%	58,50%	60,36%	57,87%	57,03%	58,54%	59,17%	58,21%

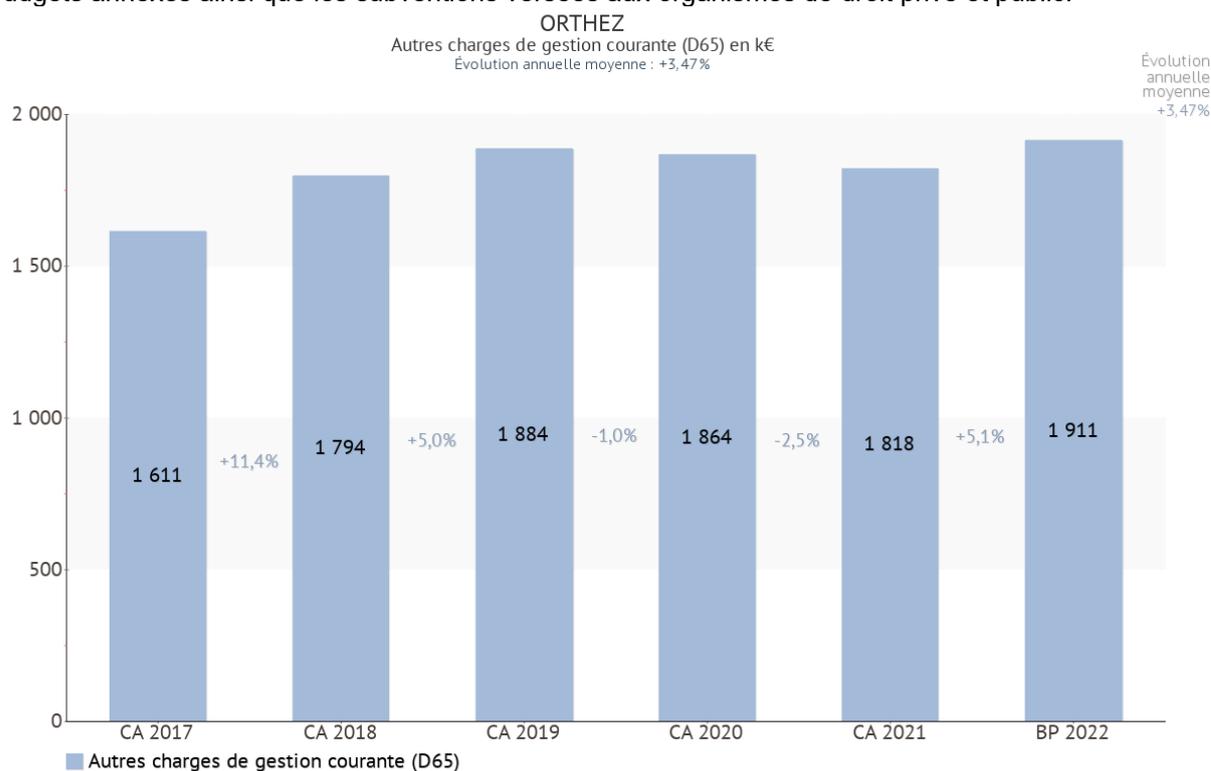
c. Les atténuations de produits (FPIC) – (chapitre 014) : 143 500 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses de 143 500 €, en diminution. Cette baisse est la conséquence du pacte de solidarité entre la Communauté de communes Lacq-Orthez et ses communes membres qui prévoit une nouvelle répartition du FPIC (pour mémoire : prise en charge par la CCLO de 90 % du FPIC en 2020 suite crise sanitaire).

Atténuation de produit (chap 014)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
FPIC (art 739223)	208 789	79 027	147 903	188 904	164 945	66 417	167 272	143 500

d. Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 911 225 €

Ce chapitre regroupe les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public.



Le retour attendu des fêtes d'Orthez entraîne de ce fait le versement d'une subvention d'équilibre qui était absente ces deux dernières années et qui mécaniquement impacte ce chapitre.

Le budget de la restauration est à nouveau impacté par la hausse des prix des denrées et des énergies mais aussi par la loi Egalim sur les achats alimentaires (bio et proximité).

Les subventions d'équilibre de ces budgets sont donc évaluées en fonction de la structure des divers budgets (à noter un changement d'imputation entre le 6521 et le 657 depuis 2020 pour ces subventions).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Déficit des budgets à caractère administratif (D6521)	531 052,00 €	546 850,00 €	596 700,00 €	3 309,00 €	- €	- €
Indemnités (D6531)	81 908,00 €	130 437,00 €	128 820,00 €	125 395,00 €	126 113,00 €	127 900,00 €
Contributions organismes de regroupement (D6554)	18 751,00 €	7 155,00 €	7 167,00 €	6 663,00 €	6 596,00 €	6 700,00 €
Autres contributions obligatoires (D6558)	14 048,00 €	14 948,00 €	2 233,00 €	1 556,00 €	1 103,00 €	1 000,00 €
Subv. à caractère administratif (D657 363)*	56 750,00 €	72 600,00 €	74 100,00 €	618 050,00 €	680 700,00 €	785 000,00 €
Charges diverses de la gestion courante (D658)	- €	- €	4,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €
Subv.CCAS (D657 362)	298 750,00 €	375 000,00 €	420 000,00 €	540 000,00 €	470 000,00 €	430 000,00 €
Subv. de fonct. industriel & commercial (D657 364)	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	15 200,00 €	7 000,00 €	23 000,00 €
Subv. de fonctionnement au secteur privé (D6574)	587 260,00 €	590 135,00 €	598 595,00 €	527 280,00 €	490 598,00 €	505 320,00 €
...Autres D65	17 817,00 €	42 202,00 €	46 083,00 €	26 805,00 €	35 926,00 €	32 300,00 €
	1 611 336,00 €	1 794 327,00 €	1 883 702,00 €	1 864 262,00 €	1 818 041,00 €	1 911 225,00 €

* Restauration, fêtes, Sainte-Suzanne

Il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 505 320 € destinée au financement des subventions aux associations.

La fluctuation du chapitre budgétaire 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires, à l'ajustement des subventions d'équilibre à destination des budgets annexes comme l'indique le tableau ci-dessous :

Participations équilibre Budgets Annexes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Sainte-Suzanne	56 750	72 600	74 100	83 050	75 700	75 000
Fêtes	175 000	145 000	152 500	3 308,91	0	160 000
Restauration	342 842	400 000	440 000	535 000	605 000	550 000
Location	0	0	0	0	0	0
Camping	13 200	1 850	4 200	3 200	0	1 000
Transport	5 000	15 000	10 000	12 000	7000	22 000

Il est à noter que le budget du CCAS applique une politique de maîtrise des coûts par une baisse de volume d'heures d'intervention du SAD.

Ainsi, la participation du budget principal de la commune vers le CCAS pour 2022 est estimée à la baisse suite à la diminution de l'activité du SAD.

Participations équilibre Budgets CCAS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Subvention ville	190 000	250 000	275 000	298 750	375 000	420 000	540 000	470 000	430 000

e. Les charges financières (chapitre 66) : 302 000 €

Le montant des charges financières supportées est évalué globalement à 302 000 € (incluant les intérêts de la ligne de trésorerie et autres frais liés aux variations de taux) avec toujours une baisse des intérêts de la dette comme l'indique le tableau ci-dessous :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	596 762	569 279	557 863	515 420	496 721	440 247	393 295	338 886	300 000
Evolution n-1		- 4,61 %	- 2,01 %	- 7,61 %	- 3,63 %	- 11,37 %	- 9,59 %	- 13,83	-10,14

f. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 43 050 €

Ce chapitre prévoit un montant global de dépenses composées essentiellement de subventions à caractère exceptionnel dans le cadre de la régularisation des opérations liées au FISAC (subvention secteur du commerce local), d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

Avec la crise sanitaire, se rajoutent des dépenses de divers remboursements d'activités ou exonérations de droits et taxes.

g. Les opérations d'ordres : 1 058 500 €

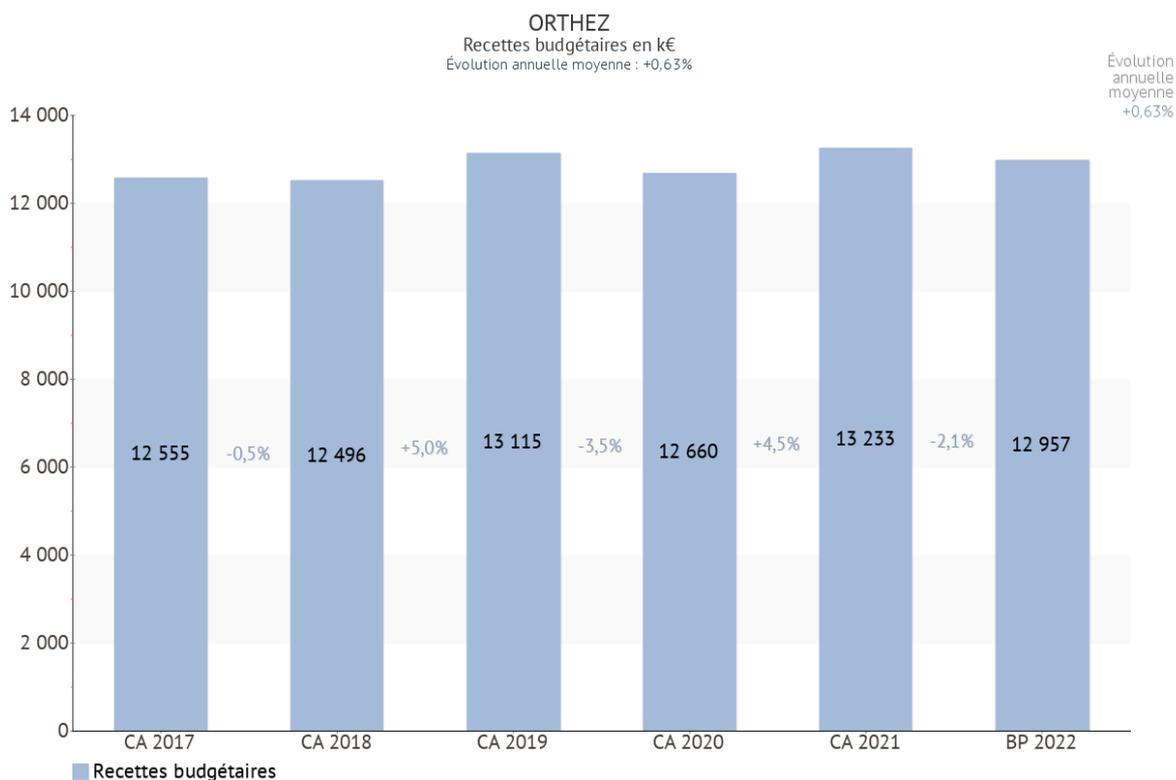
Ce chapitre prévoit :

- virement section à la section d'investissement (chap. 023).....650 000,00 €
- amortissements des biens et matériels (chap. 042).....408 500,00 €

Total dépenses de fonctionnement	
dont opération d'ordre virement et amortissement	12 957 293 €

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 12 957 293 €.

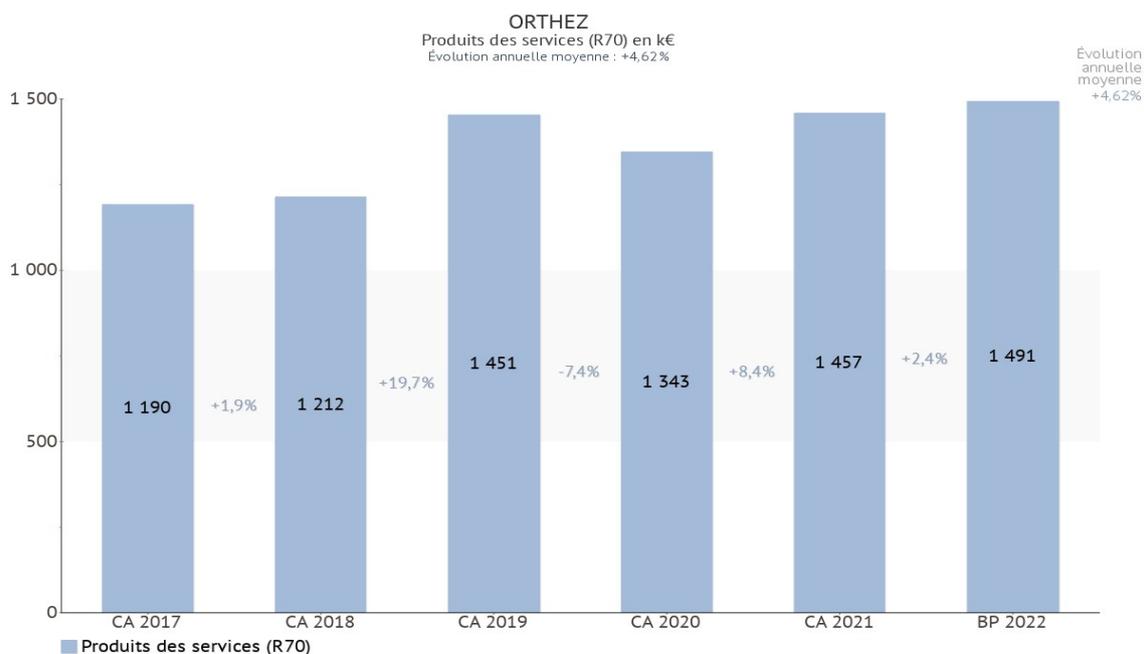


a) Atténuation de charges (chapitre 013) : 45 250 €

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières, remboursement CNRACL) et nouveauté cette année le remboursement de la prime inflation .

b) Produits des services, du domaine et divers (chapitre 70) : 1 490 950 €

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par des régies (piscine, école de musique, spectacles, garderies, locations et stationnements) et essentiellement les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration scolaire et municipale, fêtes, transports, eau et assainissement) (article 70841 et 70872) et au budget du CCAS (article 7873).



L'ensemble des recettes de ce chapitre est en hausse essentiellement du fait de la « fin » de la crise sanitaire avec le retour au fonctionnement normal des activités des services après les périodes de confinement en 2020 et 2021.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des secteurs concernés :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Recettes d'utilisation du domaine (R703)	14 796,00 €	30 237,00 €	145 065,00 €	97 141,00 €	132 625,00 €	128 000,00 €
Redevances services culturels (R7062)	104 567,00 €	95 071,00 €	139 243,00 €	125 266,00 €	118 549,00 €	120 000,00 €
Redevances à caractère sportif (R70 631)	118 533,00 €	126 705,00 €	126 734,00 €	67 433,00 €	78 188,00 €	85 000,00 €
Redevances à caractère de loisirs (R70 632)	6 790,00 €	3 552,00 €	3 894,00 €	56 056,00 €	75 386,00 €	80 000,00 €
Redevances et droits serv périscolaires (R7067)	31 217,00 €	34 201,00 €	36 501,00 €	36 552,00 €	28 412,00 €	15 000,00 €
Mise à dispo. perso facturé bud annexes (R70 841)	861 375,00 €	846 523,00 €	815 664,00 €	782 403,00 €	831 367,00 €	864 800,00 €
Mise à dispo. Perso par les C.C.A.S. (R70873)	- €	- €	75 184,00 €	69 873,00 €	70 900,00 €	75 000,00 €
Remboursements frais par budgets annexes (R70872)	47 835,00 €	71 558,00 €	107 238,00 €	108 132,00 €	118 585,00 €	120 000,00 €
Remboursement de frais (R70878)	3 068,00 €	- €	145,00 €	- €	- €	- €
...Autres R70	1 468,00 €	4 221,00 €	1 540,00 €	462,00 €	2 513,00 €	3 150,00 €
	1 189 649,00 €	1 212 068,00 €	1 451 208,00 €	1 343 318,00 €	1 456 525,00 €	1 490 950,00 €

c) **Impôts et taxes (chapitre 73) : 9 806 476 €**

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (article 7321), des taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (droits de place, droits de voirie, taxes sur les emplacements publicitaires, droit de mutations etc.).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Contributions directes (R7311)	6 741 578,00 €	6 845 511,00 €	6 950 472,00 €	7 031 753,00 €	7 256 514,00 €	7 453 875,00 €
Autres impôts locaux (R7318)	- €	- €	6 912,00 €	3 503,00 €	29 035,00 €	7 000,00 €
Attribution de compensation CCLO (R73 211)	1 362 036,00 €	1 366 434,00 €	1 376 862,00 €	1 376 862,00 €	1 376 862,00 €	1 461 800,00 €
FNGIR (R73221)	38 612,00 €	38 571,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €	38 601,00 €
Autres taxes (R7338)	23 626,00 €	32 644,00 €	31 443,00 €	20 926,00 €	35 285,00 €	30 800,00 €
Taxe sur l'électricité (R7351)	236 753,00 €	237 933,00 €	230 889,00 €	225 053,00 €	245 070,00 €	245 000,00 €
Taxe additionnelle droits de mutation (R7381)	315 141,00 €	387 402,00 €	342 726,00 €	426 797,00 €	548 620,00 €	450 000,00 €
TLPE (R7368)	60 995,00 €	37 712,00 €	77 568,00 €	82 139,00 €	27 000,00 €	80 000,00 €
...Autres R73	183 454,00 €	156 006,00 €	41 140,00 €	24 521,00 €	40 808,00 €	39 400,00 €
	8 962 195,00 €	9 102 213,00 €	9 096 613,00 €	9 230 155,00 €	9 597 795,00 €	9 806 476,00 €

L'augmentation de produit est essentiellement liée à la majoration des bases prévisionnelles d'imposition puisque les taux restent inchangés :

	Bases Réelles 2017	Bases Réelles 2018	Bases Réelles 2019	Bases Réelles 2020	Bases Réelles 2021	Bases Prévisions 2022
Taxe d'Habitation	16 551 528	16 752 016	17 019 287	17 084 612	0	0
Taxe Foncière bâti	15 925 260	16 204 900	16 468 329	16 713 645	16 272 000	16 796 000
Taxe Foncière non bâti	168 972	168 699	172 360	175 448	175 042	180 700
TOTAL	32 645 760	33 125 615	33 659 976	33 973 705	16 447 042	16 976 670

En application de l'article 16 de la loi de finance pour 2020, la part communale et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB sont fusionnées et affectées aux communes en 2022 en compensation de la perte de la taxe d'habitation TH sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Ainsi, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne va bénéficier d'un coefficient correcteur positif de compensation fiscale estimé à 994 397 € en 2022

Conformément aux engagements pris, les taux d'imposition du foncier ne seront pas augmentés et simplement modifiés suite à la réforme fiscale, à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 36,81 %
- Taxe Foncière non bâti : 52,10 %

d) Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 758 212 €

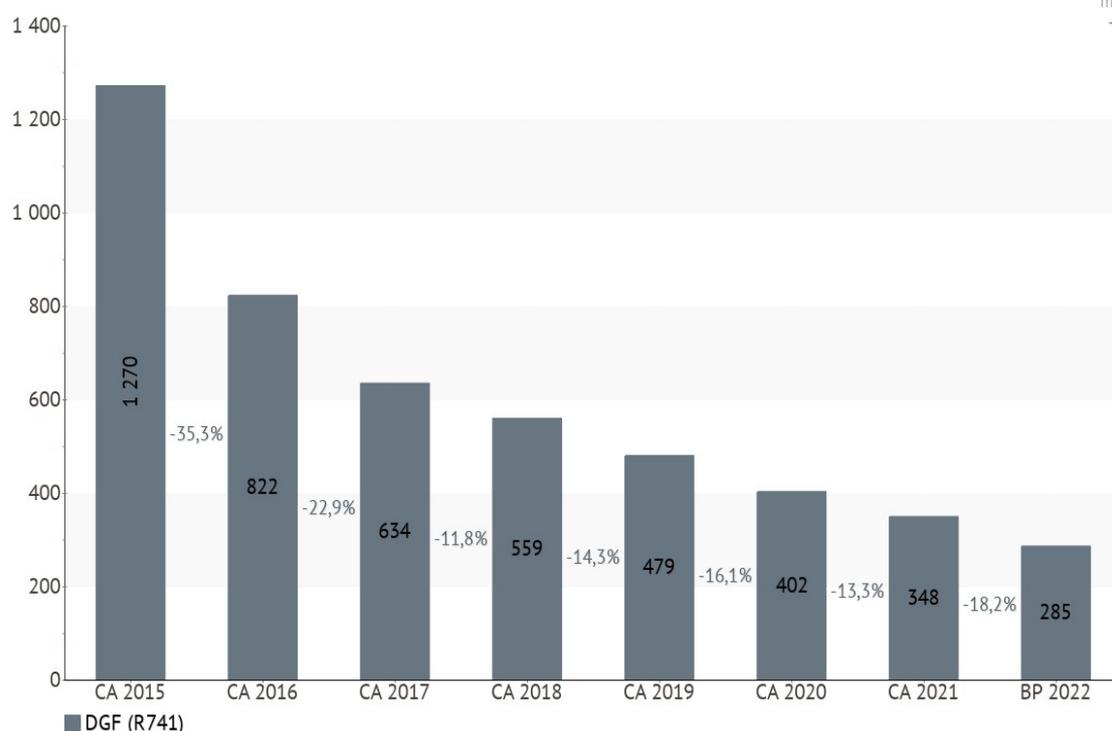
Le montant des recettes du chapitre comprend essentiellement les dotations étatiques (dotations estimées), les compensations fiscales versées par l'État et les diverses subventions des organismes extérieurs : Conseil départemental (culture/médiathèque), Conseil régional (culture), CAF (local jeune, ALSH, garderies scolaires, animation inter classe du midi, Contrat Enfance Jeunesse).

Le montant 2022 des allocations compensatrices tiendra compte aussi cette année de la réforme fiscale de la TH.

Le montant de la DGF n'est pas encore connu mais estimé à 285 000 €.

ORTHEZ
DGF (R741) en k€
Évolution annuelle moyenne : -19,23%

Évolution
annuelle
moyenne
-19,23%



Au niveau des autres subventions, à noter l'engagement du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à financer l'utilisation des installations sportives par les lycéens, les régularisations et avances de la CAF et les allocations compensatrices au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels, du foncier bâti et autres exonérations.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotation forfaitaire (R7411)	633 585,00 €	558 589,00 €	478 913,00 €	401 849,00 €	348 258,00 €	285 000,00 €
État (R7471)	38 155,00 €	29 853,00 €	1 703,00 €	11 877,00 €	15 788,00 €	8 610,00 €
Région (R7472)	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 100,00 €	- €	30 000,00 €
Départements (R7473)	61 218,00 €	20 800,00 €	37 872,00 €	19 702,00 €	18 508,00 €	19 000,00 €
Communes (R7474)	16 970,00 €	25 190,00 €	25 060,00 €	25 510,00 €	27 521,00 €	25 500,00 €
Autres organismes (R7478)	202 132,00 €	112 002,00 €	235 238,00 €	185 609,00 €	176 248,00 €	191 500,00 €
DCRTP (R748 313)	20 302,00 €	20 302,00 €	12 936,00 €	9 205,00 €	8 438,00 €	9 205,00 €
Compensation Exo TF (R74 834)	13 439,00 €	13 077,00 €	12 713,00 €	12 662,00 €	162 803,00 €	169 317,00 €
...Autres R74	232 339,00 €	251 242,00 €	280 947,00 €	295 554,00 €	15 568,00 €	20 080,00 €
	1 223 140,00 €	1 034 055,00 €	1 088 382,00 €	964 068,00 €	773 132,00 €	758 212,00 €

e) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 796 205 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de location et de gestion (essentiellement la gendarmerie 650 087 € en 2021) même si des variations à la hausse ou à la baisse sont possibles suivant les demandes ou départs des particuliers et professionnels (terrains, salles, bâtiments communaux, halles de la Moutète, parc locatif privé de la ville etc...).

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Revenus des immeubles (R752)	756 674,00 €	760 893,00 €	752 093,00 €	744 724,00 €	780 659,00 €	768 712,00 €	782 399,00 €	779 900,00 €
...Autres R75	15 573,00 €	34 114,00 €	13 948,00 €	9 238,00 €	24 831,00 €	11 444,00 €	18 863,00 €	16 305,00 €

f) Produits financiers (chapitre 76) : 45 000 €

Les recettes financières concernent les prévisions de dividendes que la commune doit recevoir pour le solde de l'opération de cession de la SOEMH.

g) Produits exceptionnels (chapitre 77) : 14 500 €

Les recettes à caractère exceptionnel concernent les remboursements sur opérations particulières comme les remboursements de sinistres et les régularisations de factures.

h) Opérations d'ordres (chapitre 042) : 700 €

Amortissement de subvention d'investissement reçue suite acquisition d'un véhicule.

Total recettes de fonctionnement	
dont opération d'ordre	12 957 293 €

EN CONCLUSION

Le solde des opérations de fonctionnement précédemment cité permet de dégager un autofinancement de 1 058 500 € dont 650 000 € de virement vers la section d'investissement.

La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

a. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement nouvelles inscrites au BP 2022 sont votées par opération :

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	56 600 €
n° 17 – Bâtiments scolaires	190 000 €
n° 18 – Équipements sportifs.....	111 500 €
n° 19 - Requalification Centre Ville WC publics.....	50 000 €
n° 20 - Théâtre Planté.....	650 000 €
n° 24 – Équipements et Patrimoine culturels	80 000 €
n° 26 – Bâtiments communaux.....	170 000 €
n° 27 – Logiciels matériels informatique.....	59 500 €
n° 28 – Cinéma.....	8 000 €
n° 32 – Aménagement urbain – affaires foncières.....	35 000 €
Autre dépense – dotation Etat Spécial STE SUZANNE.....	25 000 €
Autres - Dotation d'équipement	
Total des dépenses d'équipements nouvelles 2022.....	1 435 600 €
RAR 2021 DÉPENSES.....	151 487,45 €

b. Dépenses financières

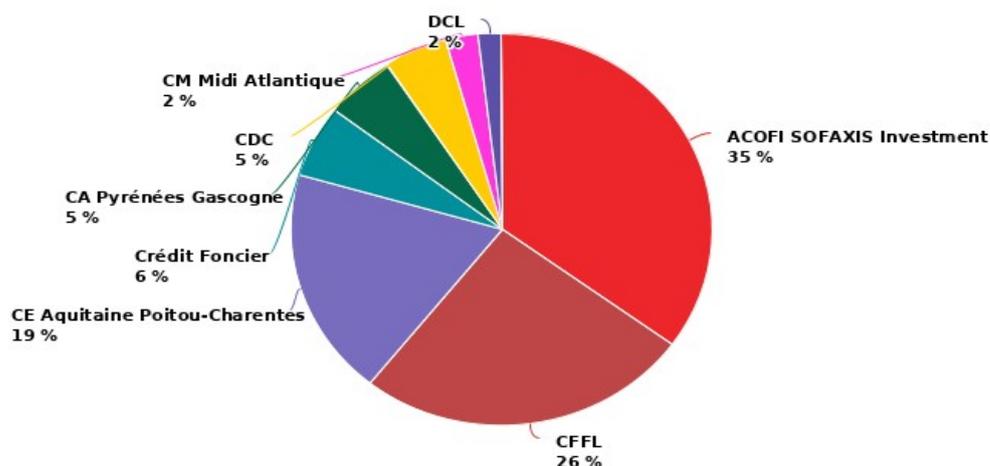
Remboursement capital de la dette.....950 564,28 €

L'évolution du capital de la dette est favorable car à partir de 2022 les flux de remboursement de la dette diminuent suite à la fin des échéances de certains emprunts contractés auprès de DEXIA .

Remboursement du capital de la dette	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA 2021	BP 2022
Budget ville	999 624	1 558 553	1 100 757	1 204 881	1 372 780	1 383 054	1 390 083	1 340 917	950 000

Ci-dessous divers tableaux à titre informatif au sujet de la structure de la dette communale et des caractéristiques des emprunts.

Répartition par banque au 01/01/2022

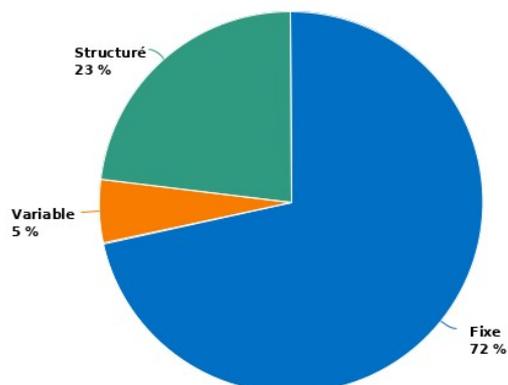


Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Montant initial	Date d'échéance	Date de dernière mise en place	Annuités	Intérêts	Amortissements
ACOFI SOFAXIS Investment	2 833 537,82 €	2	34,99%	4 634 373,54 €	01/09/2035	07/08/2015	456 433,56 €	96 675,95 €	359 757,61 €
Caisse française de financement local	2 083 199,56 €	2	25,73%	3 428 882,54 €	01/09/2034	26/06/2019	232 102,32 €	101 714,17 €	130 388,15 €
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	1 517 143,20 €	6	18,74%	3 166 000,00 €	11/09/2037	06/07/2021	224 893,06 €	35 558,39 €	189 334,67 €
Crédit Foncier	483 599,97 €	1	5,97%	1 000 000,00 €	26/11/2027	15/11/2012	93 009,98 €	21 356,21 €	71 653,77 €
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	438 804,27 €	2	5,42%	838 000,00 €	05/03/2038	21/01/2018	64 592,52 €	10 432,05 €	54 160,47 €
Caisse des Dépôts et Consignations	394 599,53 €	2	4,87%	707 407,00 €	01/09/2046	23/07/2021	61 350,20 €	14 148,04 €	47 202,16 €
Crédit Mutuel Midi Atlantique	200 574,73 €	1	2,48%	520 000,00 €	31/07/2026	09/08/2011	46 742,84 €	7 721,80 €	39 021,04 €
Dexia crédit local	143 025,35 €	1	1,77%	700 000,00 €	01/01/2025	29/12/2004	50 790,52 €	5 424,43 €	45 366,09 €
CAF Béarn et Soule	2 850,00 €	1	0,04%	28 500,00 €	01/07/2022	22/08/2011	2 850,00 €	0,00 €	2 850,00 €

71,5 % des prêts sont à taux fixes pour sécuriser les évolutions à la hausse des marchés financiers suivant les événements internationaux.

Date	Total	Fixe		Variable		Structuré	
		CRD	%	CRD	%	CRD	%
01/01/2022	8 097 334,43 €	5 789 726,96 €	71,50%	436 907,88 €	5,40%	1 870 699,59 €	23,10%

Répartition par risque au 01/01/2022



Ci – dessous le plan d'extinction de la dette de la commune, sous réserve de la contractualisation de nouveaux emprunts.

Budget	Ville
---------------	-------

Encours

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution	Portefeuille Capital restant dû	Portefeuille Evolution (%)	Portefeuille Evolution
01/01/2022	8 097 334,43 €			8 097 334,43 €		
01/01/2023	7 157 152,48 €	-11,61%	- 940 181,95 €	7 157 152,48 €	-11,61%	- 940 181,95 €
01/01/2024	6 182 370,70 €	-23,65%	- 1 914 963,73 €	6 182 370,70 €	-23,65%	- 1 914 963,73 €
01/01/2025	5 251 172,27 €	-35,15%	- 2 846 162,16 €	5 251 172,27 €	-35,15%	- 2 846 162,16 €
01/01/2026	4 362 839,97 €	-46,12%	- 3 734 494,46 €	4 362 839,97 €	-46,12%	- 3 734 494,46 €
01/01/2027	3 747 983,09 €	-53,71%	- 4 349 351,34 €	3 747 983,09 €	-53,71%	- 4 349 351,34 €
01/01/2028	3 222 312,40 €	-60,21%	- 4 875 022,03 €	3 222 312,40 €	-60,21%	- 4 875 022,03 €
01/01/2029	2 825 892,78 €	-65,10%	- 5 271 441,65 €	2 825 892,78 €	-65,10%	- 5 271 441,65 €
01/01/2030	2 434 444,62 €	-69,94%	- 5 662 889,81 €	2 434 444,62 €	-69,94%	- 5 662 889,81 €
01/01/2031	2 027 258,97 €	-74,96%	- 6 070 075,46 €	2 027 258,97 €	-74,96%	- 6 070 075,46 €
01/01/2032	1 603 591,89 €	-80,20%	- 6 493 742,54 €	1 603 591,89 €	-80,20%	- 6 493 742,54 €
01/01/2033	1 162 663,04 €	-85,64%	- 6 934 671,39 €	1 162 663,04 €	-85,64%	- 6 934 671,39 €
01/01/2034	703 653,57 €	-91,31%	- 7 393 680,86 €	703 653,57 €	-91,31%	- 7 393 680,86 €
01/01/2035	385 673,24 €	-95,24%	- 7 711 661,19 €	385 673,24 €	-95,24%	- 7 711 661,19 €
01/01/2036	161 080,44 €	-98,01%	- 7 936 253,99 €	161 080,44 €	-98,01%	- 7 936 253,99 €
01/01/2037	88 405,86 €	-98,91%	- 8 008 928,57 €	88 405,86 €	-98,91%	- 8 008 928,57 €
01/01/2038	42 079,21 €	-99,48%	- 8 055 255,22 €	42 079,21 €	-99,48%	- 8 055 255,22 €
01/01/2039	33 296,17 €	-99,59%	- 8 064 038,26 €	33 296,17 €	-99,59%	- 8 064 038,26 €
01/01/2040	28 999,89 €	-99,64%	- 8 068 334,54 €	28 999,89 €	-99,64%	- 8 068 334,54 €
01/01/2041	24 703,61 €	-99,69%	- 8 072 630,82 €	24 703,61 €	-99,69%	- 8 072 630,82 €
01/01/2042	20 407,33 €	-99,75%	- 8 076 927,10 €	20 407,33 €	-99,75%	- 8 076 927,10 €
01/01/2043	16 111,05 €	-99,80%	- 8 081 223,38 €	16 111,05 €	-99,80%	- 8 081 223,38 €
01/01/2044	11 814,77 €	-99,85%	- 8 085 519,66 €	11 814,77 €	-99,85%	- 8 085 519,66 €
01/01/2045	7 518,49 €	-99,91%	- 8 089 815,94 €	7 518,49 €	-99,91%	- 8 089 815,94 €

Autres dépenses :

- résultat d'investissement 2021 reporté.....1 414 829,39 €
- amortissement (chap. 040) subvention d'investissement.....700,00 €
- opérations patrimoniales (chap. 041) intégrations des frais d'études...80 500,00 €

Total dépenses d'investissement	4 033 681,12 €
--	-----------------------

2. Les recettes d'investissement

Dotations (chapitre 10)

- FCTVA..... 63 000,00 €
- Taxe d'aménagement 100 000,00 €
- Excédent capitalisé (art. 1068)..... 1 328 696,12 €

Subventions :

- opération 17 – Ecole de la chaussée de DAX – Fonds de concours CCLO..... 16 100,00 €
- opération 17 – Ecole de la chaussée de DAX – DSIL Etat..... 130 000,00 €
- opération 20 – Théâtre Planté – Département 64..... 50 000,00 €
- opération 26 – La Moutète – DSIL Etat..... 30 000,00 €
- opération 26 – Service Techniques – DSIL Etat..... 30 000,00 €
- opération 27 – Plateforme vie locale – CDC..... 13 000,00 €
- amendes de police 35 000,00 €

Total des subventions d'investissement 2022	304 100,00 €
--	---------------------

Produits des cessions d'immobilisations : 580 000 €

- vente terrain ZAC St Sigismond (SEPA).....250 000,00 €
- vente terrain zone des Soarns.....180 000,00 €
- vente terrain extension maison de retraite (régularisation)150 000,00 €

Prévision emprunt..... 500 000,00 €

- autres recettes caution locaux communaux (nature 165).....500,00 €

- virement section de fonctionnement (chap. 021).....650 000,00 €

- amortissements (chap. 040)408 500,00 €

- opérations patrimoniales (chap. 041)80 500,00 €

Total recettes d'investissement	4 033 681,12 €
--	-----------------------